

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Chronique Politique.

LE MEMORANDUM DE M. THIERS.

M. de Bismark a présenté à sa manière l'exposé des négociations de Versailles et de leur issue. Cet exposé, dans lequel la Prusse a naturellement le beau rôle, rejette sur le Gouvernement de Paris l'entière responsabilité de l'insuccès.

Mais voici la réponse de la France, et l'Europe sera beaucoup plus éclairée après la lecture du Memorandum de M. Thiers qu'après la circulaire du comte de Bismark.

Après quelques observations préliminaires, nous avons fait, dit M. Thiers, un premier examen sommaire des questions que soulevait la proposition des puissances neutres :

1^o Principes de l'armistice, ayant pour but essentiel d'arrêter l'effusion du sang, et de fournir à la France le moyen de constituer un gouvernement reposant sur le vœu exprimé de la nation.

2^o Durée de cet armistice, motivée par les délais qu'entraîne la formation d'une assemblée souveraine.

3^o Liberté des élections, pleinement assurée dans les provinces actuellement occupées par les troupes prussiennes.

4^o Conduite des armées belligérantes pendant l'interruption des hostilités.

5^o Enfin ravitaillement des places assiégées, et spécialement de Paris, pendant la durée de l'armistice.

Sur ces cinq questions, et particulièrement sur le principe même de l'armistice, M. de Bismark ne m'a pas semblé avoir d'objections insurmontables, et j'ai pu croire, à la suite de cette première conférence, qui n'avait pas duré moins de quatre heures, que nous pourrions nous entendre sur tous les points, et conclure une convention qui serait le premier acte d'une pacification ardemment désirée dans les deux mondes.

Les conférences se sont succédé, et le plus souvent deux fois par jour, car j'étais impatient d'atteindre un résultat qui devait faire cesser le bruit du canon que nous entendions constamment, et dont chaque éclat me faisait craindre de nouveaux ravages, de nouvelles immolations de victimes humaines.

Voici quelles ont été pendant ces conférences les objections et les solutions sur les points ci-dessus énumérés.

Quant au principe et à l'objet de l'armistice, M. de Bismark m'a affirmé qu'il désirait, autant que les puissances neutres, la fin des hostilités, ou du moins leur suspension, et qu'il souhaitait la constitution en France d'un pouvoir avec lequel il pût contracter des engagements valables et durables. Il y avait donc accord complet sur cet objet essentiel, et toute discussion devenait superflue.

Quant à la durée de l'armistice, j'ai demandé à M. le chancelier de la Confédération du Nord de vingt-cinq à trente jours, et vingt-cinq au moins. Il fallait, lui ai-je dit, douze jours pour que les électeurs pussent se concerter et arrêter leur choix, un jour pour voter, quatre ou cinq jours pour que les candidats élus eussent le temps, dans l'état des chemins, de se

réunir dans un lieu déterminé, et de huit à dix jours enfin pour une vérification sommaire des pouvoirs et la constitution de la future Assemblée nationale. M. le comte de Bismark n'a point contesté ces calculs, et s'est borné à me dire que moins grande serait la durée, moins grandes aussi seraient les difficultés que pourrait présenter la conclusion de l'armistice proposé. Mais il a paru s'arrêter avec moi à une durée de vingt-cinq jours.

Venait ensuite la grave question des élections. M. de Bismark a bien voulu m'affirmer qu'elles seraient, dans les pays occupés par l'armée prussienne, aussi libres qu'elles avaient jamais pu l'être en France. Je l'ai remercié de cette assurance, dont je me serais contenté si M. le comte de Bismark, qui n'avait d'abord demandé aucune exemption pour cette liberté d'élections, n'avait cependant fait quelques réserves à l'égard de certaines parties du territoire français, voisines de nos frontières, et allemandes; disait-il, d'origine et de langage. J'ai répondu à l'instant même que l'armistice, si on voulait le conclure promptement, ainsi que c'était le désir général, devait ne préjuger aucune des questions qui pouvaient être agitées à l'occasion d'un traité de paix définitif; que, pour ma part, je me refusais en ce moment à en aborder aucune, et qu'en agissant ainsi j'obéissais à mes instructions et à mes sentiments personnels. M. le comte de Bismark m'a répondu qu'il était d'avis, lui aussi, de ne toucher à aucune de ces questions, et il m'a proposé de ne rien insérer à ce sujet dans le libellé de l'armistice, qu'ainsi rien ne serait préjugé à cet égard; que s'il n'admettait pas l'agitation électorale dans les provinces dont il s'agissait, il ne refuserait pas qu'elles fussent représentées dans la future Assemblée nationale par des notables, dont nous arrêterions la désignation sans qu'il s'en mêlât, et qui jouiraient d'une liberté complète d'opinion comme tous les autres représentants de la France.

Cette question, la plus grave de toutes, étant ainsi en voie de solution, nous nous sommes occupés de la conduite des armées pendant la suspension des hostilités. M. de Bismark avait dû en référer aux généraux prussiens, réunis et présidés par S. M. le Roi; et, tout examiné, voici ce qui nous a paru équitable de part et d'autre, et le plus conforme aux usages adoptés dans tous les cas semblables.

Les armées belligérantes seraient tenues de s'arrêter là même où elles se trouveraient le jour de la signature de l'armistice; une ligne reliant tous les points où elles se seraient arrêtées, formerait la ligne de démarcation qu'elles ne devraient pas franchir, mais, en dedans de laquelle elles pourraient se mouvoir, sans toutefois se livrer à aucun acte d'hostilité.

Nous étions, pour ainsi dire, d'accord sur les divers points de cette difficile négociation, lorsque s'est présentée la dernière question, celle du ravitaillement des places assiégées, et spécialement de Paris. M. le comte de Bismark n'avait sur ce sujet élevé aucune objection fondamentale, et n'avait semblé contester que l'importance des quantités demandées, ainsi que la difficulté de les réunir et de les introduire dans Paris (ce qui, du reste, ne regardait que nous seuls); et, quant aux quantités

elles-mêmes, je lui avais formellement déclaré qu'elles seraient un objet de discussion amiable, et même de concessions importantes de notre part. Cette fois encore, le chancelier de la Confédération du Nord avait voulu en référer aux autorités militaires, auxquelles plusieurs avaient déjà été soumises, et nous sommes convenus de remettre au lendemain, jeudi 3 novembre, la solution définitive de cette question.

Le jeudi 3, M. de Bismark, que je trouvais soucieux et préoccupé, me demanda si j'avais des nouvelles de Paris, à quoi je dus répondre que depuis lundi soir, jour de ma sortie, je n'en avais aucune. M. de Bismark était dans le même cas. Il me fit lire alors des rapports d'avant-postes qui parlaient d'une révolution à Paris, et de la proclamation d'un nouveau gouvernement. Ce Paris, d'où les moindres nouvelles partaient jadis avec la promptitude de l'électricité pour se répandre en quelques minutes dans le monde entier, avait pu être en ce moment le théâtre d'une révolution, sans que trois jours après on n'en sût rien à ses portes! Profondément contristé de ce phénomène historique, j'affirmai à M. le comte de Bismark que, si le désordre avait pu triompher un moment dans Paris, l'énergique amour de l'ordre chez la population parisienne, égal à son patriotisme, rétablirait bientôt l'ordre troublé. Cependant je n'avais plus de pouvoirs si les nouvelles répandues étaient fondées. Je dus donc suspendre cette négociation jusqu'à de nouvelles informations. Ayant obtenu de M. de Bismark les moyens de communiquer avec Paris, je pus, dans cette même journée du jeudi, savoir ce qui s'était passé le lundi, et m'assurer que je ne m'étais point trompé en affirmant que le triomphe du désordre n'avait pu être que de quelques heures.

Je me rendis dans la même soirée chez M. le comte de Bismark, et nous reprîmes et continuâmes pendant une partie de la nuit la négociation interrompue le matin. La question du ravitaillement de la capitale fut vivement débattue entre nous, toujours restant bien affirmé de ma part, que mes demandes, sous le rapport des quantités, pourraient être modifiées après une discussion détaillée. Bientôt je pus m'apercevoir que ce n'était pas une question de détail mais de fond qui venait de s'élever. Je fis valoir auprès de M. de Bismark le grand principe des armistices, qui veut que chaque belligérant se trouve, à la fin d'une suspension d'hostilités, dans l'état où il était au commencement; que de ce principe, fondé sur la justice et la raison, avait découlé l'usage de ravitailler les places assiégées, et de remplacer chaque jour les vivres consommés dans la journée; — car, sans cette précaution, dis-je à M. de Bismark, un armistice suffirait pour prendre les plus fortes places du monde.

Il n'y avait rien à répliquer, je le crois du moins, à cette énonciation de principes et d'usages incontestés, incontestables.

M. le chancelier de la Confédération du Nord, s'exprimant alors non en son nom, mais au nom des autorités militaires, me déclara que l'armistice était absolument contraire aux intérêts prussiens; que nous donner un mois de répit, c'était procurer à nos armées le temps de s'organiser; qu'introduire dans Paris des quantités de vivres, difficiles à déterminer, c'é-

tait lui donner le moyen de prolonger indéfiniment sa résistance; que l'on ne pouvait, par conséquent, nous accorder des avantages pareils sans des équivalents militaires (expression de M. de Bismark lui-même). Je me hâtai de répondre que sans doute l'armistice pouvait avoir pour nous certains avantages matériels, mais que le cabinet prussien avait dû le prévoir d'avance en admettant le principe de l'armistice; que d'ailleurs, apaiser les passions nationales, préparer et rapprocher ainsi la paix, accorder surtout au vœu formel de l'Europe une déférence convenable, étaient pour la Prusse des avantages matériels qu'elle pouvait nous concéder. Je demandai alors quels étaient les équivalents militaires qu'on réclamait de nous, car M. le comte de Bismark mettait un soin extrême à ne pas les désigner.

Il me les énonça enfin, toujours avec une certaine réserve. — « C'était, me disait-il, une position militaire autour de Paris. » — Et comme j'insistais : « Un fort, ajouta-t-il; peut-être plus d'un. » — J'arrêtai sur-le-champ M. le chancelier de la Confédération du Nord : « C'est Paris, lui dis-je, que vous nous demandez; car nous refuser le ravitaillement pendant l'armistice, c'est nous retirer un mois de notre résistance; exiger de nous un ou plusieurs forts, c'est nous demander nos murailles. C'est, en un mot, nous demander Paris en vous donnant les moyens de l'affamer ou de le bombarder. Or, en traitant avec nous d'un armistice, vous n'avez jamais pu supposer que la condition en serait de vous livrer Paris lui-même. Paris, notre principale force, notre grande espérance, et pour vous la grande difficulté que vous n'avez pu vaincre après cinquante jours de siège. »

Arrivés à ce point, nous ne pouvions plus faire un pas; je le fis remarquer à M. de Bismark, et il me fut facile de reconnaître que l'esprit militaire l'emportait en ce moment, dans les résolutions de la Prusse, sur l'esprit politique, qui conseillait la paix et tout ce qui pouvait y conduire.

Je demandai alors à M. de Bismark la faculté de me rendre aux avant-postes pour m'entretenir de cette situation avec M. Jules Favre, à quoi il se prêta avec une courtoisie que j'ai toujours rencontrée dans tout ce qui concernait les relations personnelles. En me quittant, M. le comte de Bismark me chargea de déclarer au Gouvernement français que, si on voulait faire les élections sans armistice, il leur laisserait une liberté entière dans tous les pays occupés par les armées prussiennes, et y ajouterait des facilités de communication entre Paris et Tours pour tout ce qui concernerait l'objet des élections.

Je recueillis cette déclaration, et je me rendis le lendemain, 5 novembre, aux avant-postes français. Je les franchis pour m'aboucher avec M. Jules Favre, dans une maison abandonnée. Je lui fis un exposé complet de la situation tout entière sous les rapports politique et militaire, en lui laissant jusqu'au lendemain pour m'adresser la réponse officielle du Gouvernement, avec tous les moyens pour me la faire parvenir à Versailles. En effet, je la reçus le lendemain dimanche, 6 novembre. Elle m'invitait à rompre la négociation sur la demande repoussée du ravitaillement, à quit-

ter immédiatement le quartier-général prussien pour me rendre à Tours, et y rester, si j'y consentais, à la disposition du Gouvernement, en cas que mon intervention pût encore être utile à des négociations ultérieures.

Je communiquai cette résolution à M. de Bismark, lui répétant que nous ne pouvions lui livrer ni la subsistance, ni les défenses de Paris, et que je regrettais amèrement de n'avoir pu conclure un acte qui aurait été un acheminement vers la paix.

Tel est l'exposé fidèle de cette négociation, que j'adresse aux quatre puissances neutres qui avaient eu la bonne inspiration de désirer, de vouloir, de proposer une suspension d'armes, laquelle aurait rapproché le moment où l'Europe entière pourra respirer, reprendre les travaux de la civilisation, et ne plus dormir d'un sommeil agité, avec la crainte de voir à chaque instant surgir quelque accident redoutable qui propage sur le continent tout entier l'incendie et la guerre.

C'est maintenant aux puissances neutres à juger s'il a été tenu assez de compte de leurs conseils, et ce n'est pas à nous, j'en suis certain, qu'elles pourront reprocher de n'avoir pas fait de ces conseils le cas qu'ils méritaient. Nous les faisons juges, du reste, de la conduite des deux puissances belligérantes, et je les remercie, pour ma part, au double titre d'homme et de Français, de l'appui qu'elles m'ont prêté dans les efforts que j'ai tenté pour rendre à ma patrie les bienfaits de la paix, de cette paix qu'elle a perdue non par sa faute, mais par celle d'un gouvernement dont l'existence est la seule faute de la France; car c'en est une bien grande, bien irréparable, de s'être donné un tel gouvernement, et de lui avoir sans contrôle abandonné toutes ses destinées.

Agréés, etc. A. THIERS.
Tours, le 9 novembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale
Décrète :

Pendant la durée de la guerre, la mère veuve qui a son fils ou des fils sous les drapeaux, la femme dont le mari est sous les drapeaux, la mère veuve qui a perdu un de ses enfants au service de la patrie, la femme dont le mari a succombé en combattant ou par suite de ses blessures, ne peuvent être soumises à aucun acte de poursuite pour paiement soit des dettes du mari, qu'elles auraient cautionnées, soit pour dettes solidaires entre elles et leur mari, soit pour dettes des enfants dont elles seraient héritières, soit pour leurs propres dettes; le mobilier, garnissant leur habitation, soit qu'il leur appartienne, soit qu'il appartienne au mari ou aux enfants, ne peut être saisi.

On parle de la publication de certains documents secrets concernant le maréchal Prim et ses négociations avec la Prusse lors de la candidature du prince Léopold de Hohenzollern.

On s'occupe beaucoup en Angleterre d'un mandement de Mgr Manning. Il s'agirait, pa-

rait-il, d'un appel général aux catholiques de la Grande-Bretagne, afin de venir en aide aux blessés français, mais dans une mesure dépassant les proportions ordinaires.

Un numéro du *Journal du Loiret* raconte l'épisode qui suit :

Un colonel prussien, s'entretenant à Gémigny avec un des membres de la Société internationale, a laissé échapper un aveu qu'il nous paraît utile de recueillir.

Il avait éprouvé la plus vive surprise dès le commencement de la bataille, quand il avait aperçu dans l'armée française l'ordre parfait où on l'avait rangée.

« En la regardant avec ma longue-vue, dit-il, je ne pus m'empêcher de m'écrier qu'il y avait là un spectacle inattendu pour nous. Une demi-heure après, quand elle eut manœuvré sous nos regards et que nous eûmes considéré le déploiement de son artillerie, les officiers qui m'entouraient se montrèrent fort troublés; nous nous serrâmes la main en disant : « C'est une affaire perdue. »

Ce témoignage est éloquent; il contribuera, nous l'espérons, à rendre plus ferme encore la confiance que le général d'Aurelle inspire à l'armée de la Loire.

UN NOUVEL EXPLOIT DE GARIBALDI.

Garibaldi, qui proclamait pompeusement qu'il arrêterait la marche des Prussiens dans l'Est, vient d'arriver à Autun.

Comme à Dôle, il signale son arrivée par l'expulsion des communautés religieuses d'hommes et de femmes.

A 4 heures du matin, il a fait lever les élèves du petit Séminaire pour faire place à ses hommes.

Il a occupé de même le grand Séminaire.

La belle cathédrale d'Autun et deux églises ont été transformées en casernes ou en magasins.

Nous avons protesté contre l'expulsion des jésuites de Dôle; nous protestons contre les nouveaux exploits d'Autun. Français et libéraux, nous ne transigerons jamais ni avec le patriotisme ni avec la liberté.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, 14 nov. 1870, 2 h. 20 soir.

Intérieur à préfets et sous-préfets.

Rien de nouveau du côté d'Orléans.

Les Prussiens continuent leurs réquisitions à Sens et dans les villages environnants.

On assure qu'un corps allemand se dirige sur Tonnerre.

Auxonne est sur le point d'être investie. Dôle a été occupé, le 13 novembre à midi, par les Prussiens.

A la Fère, on s'attendait hier à l'investissement.

Un corps prussien s'avance de Reims sur Cambrai.

A Saint-Alier-le-Bois (Eure), une patrouille prussienne a été surprise par 10 mobiles de l'Ardèche et 10 francs-tireurs de Caen, qui lui ont tué 9 hommes et fait un prisonnier.

48 uhlands entrés le 13 à Nemours, ont été faits prisonniers dans la nuit par des gardes mobiles de Château-Landon, joints à des gardes nationaux.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

M. Schneider vient de vendre son usine du Creuzot à une compagnie américaine. Le drapeau de l'Union flotte sur tout l'établissement.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cette nouvelle. Le Creuzot est l'une des plus importantes fonderies que possède la France. Dès lors qu'elle devient une propriété américaine et que le drapeau de la grande République flotte sur l'établissement, les Prussiens, quoi qu'ils en aient dit, seront contraints de la respecter.

— Les journaux de Berlin annoncent que le général de Moltke aurait envoyé l'ordre de tenir sa maison prête dans quatre semaines, parce qu'il serait de retour, la guerre devant être alors finie.

On voit qu'il y a des Gascons au bord de la Spree!

— Les sept aéronautes qui ont été pris ces jours derniers sortant de Paris par ballon ont été envoyés en Allemagne pour y être jugés par des conseils de guerre. Les papiers qu'on a saisis sur eux, compromettaient, à ce que disent les dépêches prussiennes, quelques diplomates et plusieurs autres personnes.

— On annonce la publication prochaine de papiers très-curieux sur le Mexique et très-compromettants, dit-on, pour le maréchal Bazaine.

On ajoute que ces papiers sont actuellement entre les mains d'un officier anglais qui a fait en amateur l'expédition du Mexique.

— Un arrêté du préfet de Lyon vient d'instituer un comité de barricades. La garde nationale travaille aux fortifications.

— M. Vandal, l'ancien directeur des postes, est actuellement à Bastia, chez M. Vallery, directeur des paquebots de la Corse, qui lui donne l'hospitalité ainsi qu'à sa famille.

LA NAVIGATION AÉRIENNE.

Cette fois, le projet ne vient pas d'un amateur, mais bien d'un savant, M. Dupuis de Lôme, qui l'a exposé à l'Académie des sciences. M. Dupuy de Lôme, l'inventeur et le constructeur de notre flotte cuirassée, a appliqué à la navigation aérienne les principes de la navigation aquatique. Nous ne saurions entrer dans tous les détails techniques et dans les calculs qu'il a présentés.

Nous dirons seulement que son ballon a la forme d'un œuf, portant à chaque extrémité une tige à laquelle des haubans suspendent la nacelle. A l'arrière une voile triangulaire, qu'on peut orienter à l'aide de cordons, tient lieu de gouvernail. Le moteur est l'hélice, mise en mouvement à bras d'hommes; il faut quatre hommes environ pour ce travail. L'hélice, au

lieu de tourner avec axe, tourne follement sur axe horizontal fixe.

Les ailes consistent en une membrure de bois recouverte de soie. Afin d'éviter la perte de lest nécessaire pour monter, et la perte du gaz nécessaire pour descendre, M. Dupuis de Lôme a placé dans le bras de son ballon un appareil analogue à la vessie natatoire des poissons. C'est une sorte de vessie dans laquelle une pompe peut comprimer de l'air pour alourdir le ballon; une soupape laisse échapper cet air pour alléger l'aérostat.

On peut obtenir avec cet appareil une vitesse de 8 à 11 kilomètres à l'heure. La direction obtenue par le ballon est la résultante de deux forces : celle du vent et celle du moteur. Si le vent vient du sud, au lieu d'aller droit au nord, on pourra se diriger soit au nord-est, soit au nord-ouest, sous un angle de 30 à 45 degrés, selon la force du vent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Mgr l'Evêque d'Angers doit venir cette semaine à Saumur faire sa première visite pastorale, et il profite de son séjour dans nos murs pour se rendre processionnellement à Notre-Dame-des-Ardilliers. Monseigneur, dont les sentiments patriotiques sont bien connus, se propose dans les circonstances actuelles de renouveler le vœu qui place la ville de Saumur et l'Anjou sous le patronage de la Sainte Vierge, de demander la protection divine sur nos armes et des grâces spéciales pour ceux de ses enfants appelés à combattre pour la patrie.

Mais ce projet n'est pas du goût de tout le monde. Des démarches ont été faites auprès de l'administration pour qu'elle s'opposât à cet acte religieux.

Hier soir, le conseil municipal s'est réuni en séance publique : M. le maire a annoncé que l'administration était opposée à toute procession, et le conseil a approuvé sa détermination.

Mais aujourd'hui chacun se demande si cette décision est valable et si elle a été prise au nom de la liberté.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, 15 nov. 2 h. 5 soir.

Intérieur à préfets et sous-préfets.

De l'armée de la Loire rien à signaler.

Dôle a été évacué par l'ennemi dans la journée d'hier.

Le 13, une colonne de 800 hommes de la garnison de Mézières a fait une reconnaissance sur Prael et Fagnon, a eu engagement heureux avec 1,200 ennemis, et dégagé des francs-tireurs qui se trouvaient cernés. De notre côté dix blessés grièvement.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
OU A LOUER

Présentement,
LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

UNE VASTE MAISON, avec servitudes, très-belles caves, cour et jardin, situés à Doué, contenant environ 55 ares.
S'adresser à M. André RULLIER-GUYON, propriétaire à Doué. (371)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot.
S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (359)

PETITE MAISON
ET JARDIN

A LOUER
PRÉSENTEMENT,

Montée du Château, vis-à-vis de la Retraite.
S'adresser, à la Retraite. (373)

A LOUER
Présentement,

MAISON OU PORTION DE MAISON
GARNIE OU NON-GARNIE,
Rue du Marché-Noir.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.
S'adresser au bureau du Journal.

USINE A GAZ
DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur à l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzy, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1^{er} janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz.
A. FOUCHET.

DURAND

Armurier à Saumur,
Informe sa clientèle qu'il vient de recevoir de fabrique une grande quantité de Chassepots, revolvers et cartouches de tout calibre.
Le tout à très-bon compte.

BOULANGERIE A CÉDER
de suite,

S'adresser au bureau du journal.
Toutes facilités pour arrangement.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CHARBONS DE TERRE

Anglais et Français.
COKE ET CHARBON DE BOIS.

La Compagnie des Mines de Blanzy a l'honneur d'informer ses clients, qu'elle continuera à vendre du coke comme par le passé, quoiqu'elle ne renouvellera pas le traité qu'elle a avec l'Usine à Gaz de Saumur.

On trouvera également dans son magasin, quai Saint-Nicolas, des charbons de terre français et anglais de toutes qualités, ainsi que des charbons de bois.

Pour les renseignements et commandes, s'adresser à M. Paul JEUNETTE, représentant de la susdite Compagnie. (364)

Saumur, P. GODET, imprimeur.